

## CONDITIONS D'ACCÈS AUX BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU

Catégorie		Statut de lecteur Aleph	A inscrire dans Aleph?	Coût de l'inscription	Type de carte
Public ULg	Etudiants de l'ULg, Erasmus ou temporaires	01 : Bachelier 02 : Maîtrise (1 <sup>ères</sup> années) + agrégation 03 : Maîtrise (terminale) 04 : Doctorant	NON (Automatique)	Gratuit	Carte d'étudiant
	Personnel scientifique, académique et ATO de l'ULg (incluant le personnel des CARE et Centres de recherche de l'ULg)	05 : Définitif ou émérite 06 : Temporaire			Badge (non obligatoire)
	Personnel du CHU				
	Retraités (scientifiques définitifs <sup>1</sup> et enseignants) de l'ULg	05			Carte bleue
	Collaborateurs scientifiques de l'ULg	02			Carte bleue
Public assimilé	Etudiants des Universités belges (hors ULg), de Maastricht et Aachen	01 : Bachelier 02 : Maîtrise (1 <sup>ères</sup> années) + agrégation 03 : Maîtrise (terminale)	OUI	Gratuit	Carte bleue
	Personnel des Universités belges (hors ULg), de Maastricht et Aachen	06			
	Enseignants de l'enseignement secondaire et supérieur belge (dont le Pôle Mosan)	06			
	Doctorants européens et étrangers (Hors UE)	04			
	Diplômés de l'ULg depuis moins de 3 ans <sup>2</sup>	02			
	Extérieurs chargés de cours à l'ULg	06			
Public extérieur	Extérieurs privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amis de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine ;</li> <li>○ Cercle scientifique des anciens élèves de l'Inst. de Pharmacie A. Gilkinet ;</li> <li>○ Connaissance par le Livre, asbl ;</li> <li>○ Institut archéologique liégeois (IAL) ;</li> <li>○ Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) ;</li> <li>○ Société géographique de Liège ;</li> <li>○ Société géologique de Belgique ;</li> <li>○ Aquarium Dubuisson et Musée de Zoologie (APAMLg) ;</li> <li>○ Cercle entomologique liégeois (CEL).</li> </ul>	08	OUI	3 € par an (de date à date)	Carte rouge
	Extérieurs	07	OUI	25 € par an	Carte rouge
	Visiteurs (PAS DE PRÊT POSSIBLE)	10	OUI	3 € pour un mois	Carte rouge barrée

<sup>1</sup> Les scientifiques définitifs, chercheurs patrimoine et membre du PATO retraités ne demeurent pas dans la base de données du personnel lors de leur départ à la retraite mais peuvent demander à continuer de bénéficier d'une identification par le système de gestion de l'Université (LDAP en termes techniques). Pour conserver leur inscription et leurs droits au niveau des bibliothèques, ces personnes devront introduire cette demande (auprès de M. Jean-Marie Petit du SeGI, JM.Petit@ulg.ac.be, 04/3664913).

<sup>2</sup> A dater de la fin de validité de la carte d'étudiant ULg (soit novembre), il faut réaliser une nouvelle inscription de l'ancien étudiant dans Aleph avec une validité de 3 ans.